ROZOY FLASH n° 160

Bulletin d'informations communales – **14 décembre 2017**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

La séance du Conseil Municipal du 30 novembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE – pouvoir à Patricia CARAQUIN
Dominique LECLERCQ – pouvoir à Martine MAINGAINT
Olivier THOUANT
Adeline MOINEUSE

Secrétaire de séance :
Christelle BERNAILLE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Indemnité receveur municipal,
- Renouvellement contrat d'avenir,
- Mise à disposition du personnel du SIEMP du Pays Rostand,
- Mise à disposition du personnel du Syndicat Secteur Scolaire du collège,
- Transfert ZAC à la CCPT,
- Rapport de la CLECT,
- Décisions budgétaires modificatives,
- Emprunts,
- Adhésion APV,
- Demande subventions APV,
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : ➢ création d'un contrat unique d'insertion en CAE

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.
Le Conseil, considérant les services rendus par M. Charles MARTIN, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, décide de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'AVENIR

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'emploi d'avenir de Kévin KRESS, pour une durée de 12 mois, 24 heures par semaine.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SIEMP DU PAYS ROSTAND

M. le Maire est autorisé à signer la convention à passer avec le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand concernant la mise à disposition au sein de la commune de Mme Bernadette FAGLAIN, agent des services techniques en CUI-CAE.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SYNDICAT SECTEUR SCOLAIRE DU COLLEGE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer également la convention à passer avec le Syndicat du Secteur Scolaire concernant la mise à disposition de Mme Aurélie LEFEVRE, rédacteur territorial.

TRANSFERT ZAC A LA CCPT

M. le Maire rappelle que la loi NOTRe impose le transfert des zones d'activités intercommunales vers la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache au 1er janvier 2017.

Suite à ce transfert de compétences, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour évaluer le transfert de l'opération ZAC du Grand Hôtel de façon à ce que la commune de ROZOY SUR SERRE et le conseil communautaire puissent valider les modalités de ce transfert avant le 31/12/2017.

Il est décidé :

- d'accepter la prise en charge du déficit de la zone d'activités intercommunale du Grand Hôtel par la Communauté de Communes à hauteur de 50% soit 276 444 € au 31/12/2016.
- d'accepter de céder à la CCPT les terrains à commercialiser pour l'euro symbolique.
- d'accepter que la fiscalité ainsi que les recettes et dépenses futures de la zone d'activités du Grand Hôtel soient partagées à 50/50 entre la CCPT et la commune de ROZOY SUR SERRE.
- d'accepter que l'emprunt lié à la zone d'activités du Grand Hôtel – initialement contracté par la commune de ROZOY-SUR-SERRE, soit repris par la communauté de communes à compter du 1er janvier 2018, pour un reste à financer au 31/12/2016 de 248 003 € jusqu'en 2028, auquel il convient d'ajouter les annuités 2017, payées par la commune de ROZOY-SUR-SERRE, soit 22 045 €.
- d'accepter, au vu des éléments précédents, le montant définitif de la soulte versée par la CCPT à la commune de ROZOY SUR SERRE de 50 485 €.

RAPPORT DE LA CLECT

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rôle et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Celle-ci se réunit lors de tout transfert de compétence des communes vers la CCPT ou inversement afin d'évaluer les charges transférées.

Il explique que la CLECT s'est réunie le 2 octobre 2017 afin d'étudier la modification de la répartition de la fiscalité éolienne entre les communes et la CCPT, l'évaluation des charges de transfert de la zone d'activités du Grand Hôtel vers la Communauté de Communes et la validation de l'évaluation des charges de transfert liées à la compétence « réseaux et services locaux de communication électronique ». Elle a fait un certain nombre de propositions résumées dans un rapport présenté par M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 2 octobre 2017.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le vote de crédits suivant est adopté par l'assemblée :

Dépenses d'Investissement :

C/2313-67 :	+	1 500.00 €	Vestiaires stade
C/2315-37 :	+	300.00 €	Fenêtres mairie
C/2315-17 :	+	5 000.00 €	Achat terrain
C/2315-12 :	-	6 800.00 €	Travaux voirie

Dépenses de Fonctionnement :

C/6574 :	+	20.00 €	Subvention Fondation du Patrimoine
C/66111 :	+	6 000.00 €	Intérêts du prêt
C/64162 :	-	19 520.00 €	Emploi d'avenir
C/6554 :	+	13 500.00 €	Participation commune à salle des sports

EMPRUNTS

Des emprunts étaient prévus au budget primitif pour l'extension de la maison médicale, les travaux de la Collégiale et la réfection du logement communal 127 rue Charles de Gaulle.

Plusieurs organismes financiers ont été sollicités pour des propositions de financement.

ADHESION APV (AISNE PARTENARIAT VOIRIE)

Le Fonds de Solidarité (F.D.S.), créé en 1976 pour le financement des projets de travaux concernant la voirie, voit son règlement arriver à échéance le 31 décembre 2017.

Un comité comprenant des représentants du Conseil Départemental, des communes et des structures intercommunales de l'Aisne s'est réuni à plusieurs reprises. Ce travail de concertation a permis la réforme du FDS qui devient l'APV (Aisne Partenariat Voirie).

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du Département (pour ROZOY, la subvention passerait de 35 à 47%) sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engagent formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, le Conseil Municipal décide d'adhérer à Aisne Partenariat Voirie pour la période 2018-2025.

DEMANDE SUBVENTIONS APV (AISNE PARTENARIAT VOIRIE)

Des demandes de subventions ont été effectuées auprès du département dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Voirie pour diverses rues (Apremont, Place du Chapitre, Rue de la Praille, etc.)

CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION EN CAE

Le Conseil Municipal décide de créer un Contrat Unique d'Insertion en CAE de 20 heures par semaine, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2018.

QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN COUR DES PRES (Après parking Digue)

Une réunion de commissions est prévue le 4 janvier 2018 pour réfléchir au projet d'ensemble qui pourrait être envisagé sur le terrain de la Cour des Prés : espace jeux, espace promenade, lieu de repos…

Après la programmation de réunions de commissions, M. le Maire propose un tour de table :

Christelle BERNAILLE annonce que le club ROZOY MOTO QUAD PASSION a été choisi par la Fédération Française de Moto pour organiser, le 22 juillet 2018, une manche du Championnat de France National MX 125.

Roger POTET informe que M. et Mme SULFOURT offrent les sapins qui vont servir à la décoration des rues du village pour la période des fêtes de fin d'année. L'ensemble du Conseil Municipal les remercie chaleureusement.

Il signale des stationnements de véhicules gênants dans la commune notamment devant les portes de garage et les portes cochères. Il est demandé à la population de respecter le code de la route.

Puis il rappelle le problème récurrent des déjections animales ou même humaines dans le village notamment aux abords de la maison médicale et certaines entrées de magasins. Les rues de la commune ne sont pas des toilettes publiques.

Patricia CARAQUIN continue sur les incivilités dans le village en signalant le problème des enfants des écoles primaires qui prennent le car et se font agresser par quelques jeunes de ROZOY.

L'ensemble du Conseil Municipal déplore tous ces problèmes et précise que les contrevenants feront l'objet d'un signalement.

A la demande de **Jean-René DURTETTE**, elle aborde la vitesse excessive des véhicules à l'entrée de ROZOY, route de RAILLIMONT. Une réunion de la commission sécurité routière va être organisée.

Xavier BOULANDE rappelle le concert de Noël de la chorale Les Baribans, le dimanche 17 décembre à partir de 17h, à la collégiale.

Il fait part de son mécontentement concernant l'utilisation de la salle des fêtes et du gymnase intercommunal : des sections du Foyer Rural trouvent la salle non rangée par les utilisateurs précédents. Des courriers leur seront envoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Informations générales

Attention : Appels téléphoniques frauduleux

Des Rostandes et Rostands, principalement des personnes âgées, sont contactés téléphoniquement à leur domicile par des personnes qui se font passer pour des administrations (Conseil Départemental, Sécurité sociale ou EDF…) dans le but de leur extorquer des renseignements administratifs, comme leur mutuelle ou leur numéro de sécurité sociale ou même, coordonnées bancaires.

Ces informations personnelles n'ont pas à être communiquées par téléphone. Il s'agit d'appels téléphoniques frauduleux. Il convient donc d'être vigilant.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

Dans le but de favoriser ou maintenir l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées, des aides peuvent être proposées pour effectuer les actes de la vie quotidienne :

ménage, repassage, courses et aide aux repas, aide à la toilette, aide aux transferts (se lever, se coucher)...

N'hésitez pas à contacter Aurélie LEFEVRE ou José FLUCHER pour effectuer les démarches nécessaires (03.23.98.50.04).

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS - RAPPEL

L'hiver arrive et avec lui les éventuelles chutes de neige ou de verglas. Un trottoir non entretenu peut s'avérer dangereux pour les piétons. Afin de prévenir les risques de chute et assurer la sécurité des passants, vous trouverez ci-dessous quelques règles à respecter :

- les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, sur une largeur égale à celle du trottoir qui longe leur propriété.
- la neige devra être entassée de manière à ne pas gêner la circulation.
- il est interdit de pousser les neiges et les glaces à l'égout. Les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Retenez que le déneigement de la voirie appartient :

- à la commune lorsqu'il s'agit d'une voie communale,
- au Conseil Départemental lorsqu'il s'agit d'une voie départementale.

A noter également : veillez à ce que les bacs de collecte des ordures ménagères soient présentés dans des conditions correctes d'accès, notamment sans monticules de neige à franchir.

INFORMATIONS DE LA PREFECTURE

Depuis le 6 novembre 2017, en préfecture et sous-préfectures : fermeture des guichets dédiés aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation.

Se rendre sur : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr et https://immatriculation.ants.gouv.fr

En ce qui concerne les cartes d'identité et les passeports, possibilité de faire une pré-demande en ligne.

Un seul site a été créé pour toutes ces démarches :

www.ants.gouv.fr

La distribution des colis de Noël aura lieu à partir du 14 décembre.

Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, n'hésitez pas à nous le signaler en mairie.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à cette distribution.

SAMEDI 16 DECEMBRE 20h – BELOTE

DIMANCHE 17 DECEMBRE 14h – BELOTE

Organisé par l'**U**nion **S**portive de **R**OZOY

Un grand merci à Olivier et Jean-Marie THOUANT qui ont conçu et réalisé gracieusement le kiosque de Noël installé sur la place de notre village avec la participation des employés communaux.

NOËL DANS LA COMMUNE

Calendrier de l'Avent

Dans le cadre des festivités de Noël, plusieurs commerçants et associations se sont associés pour organiser un calendrier de l'Avent destiné aux enfants de la Commune. Il se déroule du 10 au 22 décembre. Un calendrier vient de vous être distribué.

Concert de Noël par Les Baribans le 17 décembre, à la Collégiale Saint Laurent, à 17h, entrée gratuite, église chauffée.

Projection du film "*De la neige pour Noël*", dessin animé, le 22 décembre, à 17h30, à la salle des fêtes, offerte à tous les enfants et adolescents de la commune ainsi qu'à leurs parents. A l'issue de la projection, un goûter et des chocolats seront également offerts à tous les enfants présents.

VENEZ NOMBREUX !!

L'U.C.I.A. (commerçants) organise une TOMBOLA jusque fin décembre chez les commerçants participants.

De nombreux lots sont à gagner : TV, bons d'achats…)

Vœux du Conseil Municipal

*José FLUCHER, maire de ROZOY-SUR-SERRE, Nicolas FRICOTEAUX, président du Conseil Départemental et les membres du Conseil Municipal invitent tous les Rostandes et Rostands à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 6 janvier 2018, à 18h**, à la salle des fêtes.*

Galette des Anciens

*La galette des anciens aura lieu à la salle des fêtes le **dimanche 14 janvier 2018 après-midi**. Réservez d'ores et déjà votre après-midi !*

PROCHAINES SEANCES DE CINEMA			Durée	Genre
Vendredi 22 décembre	17h30	DE LA NEIGE POUR NOËL (gratuit)	1h16mn	Dessin animé
Vendredi 29 décembre	16h00	OPERATION CASSE-NOISETTE 2	1h31mn	Dessin animé
Vendredi 5 janvier	20h00	LA VILLA	1h47mn	Drame
Mercredi 24 janvier	20h00	AU REVOIR LA-HAUT	1h57mn	Comédie/drame
Lundi 26 février	14h30	DROLES DE PETITES BETES	1h28mn	Dessin animé
Vendredi 2 mars	20h00	MARIE CURIE	1h35mn	Film biopic

IPNS **Bonnes fêtes de fin d'année à tous !**